



O.G.S JUDO

Association déclarée en ss/préfecture de Dunkerque le 18-04-97
sous le N° 8355 J.O. du 24 05 97
N° agrément Jeunesse et Sport 59.s.235
Siège social : Maison communale de Grande Synthe

Alain TIRMARCHE
13 Square des ménapiens
59760 Grande Synthe
03 28 21 88 76
Secrétaire OGS JUDO

Grande Synthe, le 17 février 2012

Monsieur le Président

L'OGS JUDO a le plaisir de vous inviter à participer à la compétition amicale « LA COUPE DE LA VILLE » qui se déroulera le 18 Mars 2012 à partir de 8h45 salle DUFOUR.

Vous trouverez en annexe le règlement de la compétition ainsi que les feuilles d'engagement.

Pour des raisons d'organisation nous vous prions de nous renvoyer les feuilles d'engagement pour le 15 Mars à l'attention du secrétaire.

Pour la F.S.G.T., tout judoka doit se présenter avec sa feuille de pesée signée de l'enseignant.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations sportives.

Pour le Président,

Alain TIRMARCHE
Secrétaire OGS JUDO



O.G.S JUDO

Association déclarée en ss/préfecture de Dunkerque le 18-04-97 sous le N° 8355 J.O. du 24 05 97
N° agrément Jeunesse et Sport 59.s.235
Siège social : Maison communale de Grande Synthe

COUPE DE LA VILLE DE GRANDE SYNTHE

REGLEMENT

Le 18 MARS 2012

SALLE DUFOUR (derrière la Caisse d'Epargne)

1. Chaque judoka devra être en mesure de présenter son passeport ou sa licence afin de justifier de son âge, de son aptitude à la pratique du judo (certificat médical), et ne pourra combattre que dans sa catégorie de poids. **(Le surclassement d'âge et de poids est interdit).**
L'inscription d'un judoka à la compétition reste sous la responsabilité de l'enseignant du club.
2. Cette rencontre concerne:
 - Mini poussines (2004-2005) : groupe morphologique
 - Mini poussins (2004-2005) : groupe morphologique
 - Poussines (2002-2003) : groupe morphologique
 - Poussins (2002-2003) : groupe morphologique
 - Benjamines (2000-2001) : -32/ -36/ -40/ -44/ -48kg
 - Benjamins (2000-2001) : -30/ -34/ -38/ -42/ -46/ -50/ -55 kg.
 - Minimes F (1998-1999) : -36/ -40/ -44/ -48/ -52 kg.
 - Minimes G (1998-1999) : -34/ -38/ -42/ -46/ -50/ -55kg.
3. Le nombre de judokas est limité à 4 par catégorie. Le club organisateur se réserve le quota de judokas.
4. Pour les catégories Benjamins(es) et au-dessus, les qualifications se feront par tableau avec double repêchage, sauf si le nombre de judokas dans une catégorie est inférieur à 6 (passage en poule).
Pour les catégories Minipoussins(es), Poussins(es), la compétition se déroulera sous forme de randoris éducatifs organisés par poule de 3 ou 4 judokas, selon le recueil des textes officiels.
5. 1 badge d'accès côté table sera remis à chaque club contre remise d'une caution de 2 € (2 badges maxi par club).

6. Les pesées auront lieu aux heures suivantes:

- Benjamins (es) : 8h45 à 9h30
- Poussins (es) : 9h45 à 10h30
- Minipoussins(es) : 13h00 à 13h45
- Minimes G et F : 14h00 à 14h45

7. Durée des combats :

- Minipoussins(es) : Une minute.
Sol Waza Ari 15 secondes / Ippon 20 secondes.
- Poussins(es) : Une minute 30s.
Sol Waza Ari 15 secondes / Ippon 20 secondes.
- Benjamins(es) : 2 minutes.
Sol Waza Ari 15 secondes / Ippon 20 secondes.
- Minimes : 3 minutes.
Sol Ne Waza normal.

Pour les catégories ci-dessus : les étranglements et clés de bras sont **INTERDITS**.

- Cadets : 3 minutes
Sol Ne Waza normal.

Le club organisateur se réserve le droit de modifier les temps de combats et le système de repêchage en fonction du nombre de participants.

8. Remise des récompenses :

Un diplôme attestant de la participation des judokas à la compétition sera remis à tous les participants Minipoussins(es), Poussins(es).

Une médaille récompensera les trois premiers de chaque catégorie pour les catégories Benjamins et au-dessus. Ces médailles seront remises, à l'issue des randoris de chaque catégorie de poids.

9. Classement :

- 3 points pour un judoka classé 1er.
- 2 points pour un judoka classé 2è.
- 1 point pour un judoka classé 3è

Un trophée récompensera le club le mieux classé dans chaque catégorie d'âge.

- Minipoussins(es) : un trophée.
- Poussins(es) : un trophée.
- Benjamins(es) : un trophée.
- Minimes : un trophée.

10. La coupe de la ville sera remise au club totalisant le plus grand nombre de points lors de la compétition.

11. Le club organisateur est le seul habilité à vendre ses produits.

12. La participation à la compétition implique l'acceptation et le respect de ce règlement.